Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 056-215600099-20260827-DELIB2026_59-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

COMMUNE DE BANGOR
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 27 août 2026

NOMBRE
DE MEMBRES EN EXERCICE : 15
DE PRESENTS : 12
DE VOTANTS : 15

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept août à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BANGOR s'est réuni salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Mme HUCHET Annaïck, Maire.

Date de convocation : 19 août 2026

Etaient présents : Madame HUCHET Annaïck – Madame Béatrice PHILIPPE - Monsieur SAMZUN Stéphane - Madame Andrée LOREAL –Monsieur Guillaume DANIC – Monsieur Axel SAMZUN - Madame Myriam BROSSIER — Madame Ninon EMERAUD – Monsieur Julien MATSIS - Monsieur Jean-Pierre PILLIARD - Monsieur Daniel GURIEC - Monsieur Bernard PORTUGAL.

Absents excusés ayant donné procuration :
Madame Michèle TOURNAY à Madame Ninon EMERAUD
Monsieur Renaud GODEFROY à Madame Annaïck HUCHET
Monsieur Thomas BRON à Monsieur Guillaume DANIC

Madame Myriam BROSSIER a été désignée secrétaire de séance.

DELIB2026-59
OBJET: AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX DE CONTRUCTION DES LOGEMENTS COMMUNAUX et DES LOCAUX PROFESSIONNELS et COMMERCIAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics notamment son article 8 ;

Vu les articles R.2162-15 à R.2162-21 et R.2172-1 à R.2172-6 du code de la commande publique
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,
Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R 212361 et suivants,
Vu la délibération du 19 septembre 2022 approuvant le programme surfacique de l'opération et l'enveloppe prévisionnelle toutes dépenses confondues pour un montant de 1 129 632 € HT, soit 1 351 844 € TTC

Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 056-215600099-20260827-DELIB2026_59-DE

Vu la délibération du 2 juin 2025 attribuant les marchés travaux pour la construction de 5 logements communaux, d'une cellule commerciale et d'un local professionnel,

Un avenant correspondant la nécessité de mettre en œuvre une étanchéité sur les murs enterrés du pignon Ouest du **Bâtiment A** à la demande du contrôleur technique.

- ***Lot 01, Gros Œuvre (Entreprise EGB)*** *: Montant initial du marché : 220 460.81 € HT*

Montant de l'avenant : 2 326.80 € HT représentant une augmentation de 13.95 % du marché initial en intégrant l'avenant précédent.

Un avenant correspondant à la mise en œuvre d'un enduit extérieur sur l'extension de la cellule commerciale :

- ***Lot 05, Ravalement (Entreprise EGB)*** *: Montant Initial du Marché : 35 530,98€ HT*

Montant de l'avenant : 3 081.07 € HT représentant une augmentation de 8.67 % du marché.

Un avenant correspondant à la remontée des cloisons de séparation des logements jusqu'en sous face de la toiture pour le bâtiment B pour être en accord avec les exigences du contrôleur techniques :

- ***Lot 07, Cloisons sèches / plafond (Entreprise EGB)*** *: Montant Initial du Marché 71 909.12 € HT*

Montant de l'avenant : 6 930.37 € HT représentant une augmentation de 9.63 % du marché.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal de BANGOR valident les avenants suivants :

Pour Lot 01, Gros Œuvre (Entreprise EGB) l'avenant d'un montant de 2 326.80 € HT représentant une augmentation de 13.95 % du marché.

Pour le Lot 05, Ravalement (Entreprise EGB), l'avenant d'un montant de : 3 081.07 € HT représentant une augmentation de 8.67 % du marché.

Pour le Lot 07, Cloisons sèches / plafond (Entreprise EGB), l'avenant d'un montant de 6 930.37 € HT représentant une augmentation de 9.63 % du marché.

Et donnent pouvoir à Morbihan Habitat, agissant en tant que maitrise d'ouvrage déléguée de la commune de Bangor, de signer et notifier ces avenants aux entreprises.

Fait et délibéré à Bangor
Le 27 août 2026
Le Maire
Annaïck HUCHET

